



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 48886

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les règles applicables en matière d'organisation des commissions locales d'attribution du RSA. Les conseillers généraux amenés à se prononcer au sein de ces commissions reçoivent des « ordres du jour anonyme » où ne figurent que les matricules CAF-MSA, les motifs d'examen, la situation vis-à-vis de Pôle emploi et la situation familiale. Il lui demande de lui indiquer la justification de cet anonymat et si, dans un souci d'information des membres des commissions locales, il pourrait être envisagé de revenir sur le principe de l'anonymat.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48886

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1012

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)